



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial
Service Concours

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

Rapport du Président du Jury
Concours de Technicien territorial
Session 2016

Propos introductifs :

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter le concours de Technicien territorial.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ce concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ce concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale.

Madame Virginie FERNANDEZ
Directrice Générale des Services
Mairie de Meyreuil

1. PRÉAMBULE

a) Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux est régi par le décret n° **2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux**

C'est un cadre d'emploi administratif de catégorie B qui comprend trois grades :

- le grade de technicien
- le grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe
- le grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe

b) Les missions des techniciens territoriaux

Les membres du cadre d'emplois des **techniciens territoriaux** sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la **conduite des chantiers**.

Ils assurent l'**encadrement des équipes** et contrôlent les **travaux confiés aux entreprises**.

Ils participent à la mise en œuvre de la **comptabilité analytique** et du **contrôle de gestion**.

Ils peuvent instruire des **affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité**.

Ils participent également à la mise en œuvre des **actions liées à la préservation de l'environnement**.

Ils assurent le **contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages** ainsi que la **surveillance des travaux** d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques.

Ils peuvent aussi assurer la **surveillance du domaine public**. A cet effet, ils peuvent être **assermentés** pour constater les contraventions. Ils peuvent participer à des missions d'enseignement et de formation professionnelle.

Les titulaires des grades de **technicien territorial principal de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe** peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien.

Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques.

Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation, être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de service dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

c) L'organisation de la session 2016 du concours de technicien territorial

Le concours a été organisé, par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône **en conventions avec les Centres de gestion des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, du Var et du Vaucluse**.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 14 avril 2016 à Aubagne (13) et les épreuves orales ont eu lieu les 27, 28 et 29 juin 2016 à Saint-Cannat (13).

2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2016 ORGANISÉE PAR LE CDG13

Le nombre total de postes ouverts au concours de technicien territorial – session 2016, organisé par le CDG13, est de 77 répartis comme suit :

- 34 postes ouverts à l'externe
- 38 postes ouverts à l'interne
- 5 postes ouverts au 3^{ème} concours

Au total, 378 candidats se sont inscrits dont 84.4 % sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 38,8 ans. 54 % d'entre eux viennent du département des Bouches-du-Rhône et 40 % d'entre eux viennent des autres départements de la région PACA.

Les deux spécialités ouvertes :

Déplacements transports

- 3 postes ouverts à l'externe (30 candidats inscrits et 19 présents)
- 4 postes ouverts à l'interne (78 candidats inscrits et 53 présents)
- 1 poste ouvert au 3^{ème} concours (2 candidats inscrits et présents)

Ingénierie, informatique et systèmes d'information

- 31 postes ouverts à l'externe (126 candidats inscrits et 86 présents)
- 34 postes ouverts à l'interne (136 candidats inscrits et 102 présents)
- 4 postes ouverts au 3^{ème} concours (6 candidats inscrits et 4 candidats présents)

3. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

a) La nature des épreuves écrites d'admissibilité

Le **concours externe** comporte une épreuve d'admissibilité :

1 – Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

(durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le **concours interne et le 3^{ème} concours** comporte une épreuve d'admissibilité :

1 – Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

(durée : 3 heures ; coefficient 1),

Le **taux d'absentéisme** observé lors de la session 2016 s'élève à **29,6 %** :

- 32,7 % pour les candidats au concours externe,
- 27,6 % pour les candidats au concours interne,
- 25 % pour les candidats au troisième concours

b) Les résultats de la phase d'admissibilité

Lors de la réunion d'admissibilité qui s'est tenue le 7 juin 2016 dans les locaux du CDG13, 129 candidats ont été déclarés admissibles :

Voie d'accès	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil à 9,5/20
Externe	34	156	105	78
Interne	38	214	155	50
3 ^{ème} concours	5	8	6	1
Total	77	378	266	129

Déplacements transports

Voie d'accès	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil à 9,5/20
Externe	3	30	19	10
Interne	4	78	53	10
3 ^{ème} concours	1	2	2	0
Total	8	110	74	20

Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Voie d'accès	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Seuil à 9,5
Externe	31	126	86	68
Interne	34	136	102	40
3 ^{ème} concours	4	6	4	1
Total	69	268	192	109

c) L'analyse des copies

Le concours externe : Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Spécialité : Déplacements, transports

Le sujet pour la session 2016 était le suivant :

Question 1 : (3 points)

Quelles sont les conséquences de la « loi NOTRE » sur l'organisation des transports publics et les problématiques de déplacements ?

Question 2 : (3 points)

Vous êtes technicien territorial au sein du service « Mobilité et déplacements » de la ville de Techniville (95 000 habitants). Formulez des propositions pour développer le covoiturage sur le trajet domicile-travail pour les habitants de la commune.

Question 3 : (4 points)

La ligne A de transports en commun de Techniville (Document 7) présente des temps de parcours trop longs qui nuisent à son attractivité. Les élus se posent la question de mettre en place des services express sur cette ligne : quels sont les arrêts à conserver pour développer ces

services ? Quelles sont les conséquences et solutions pour les clients des autres arrêts ? Établissez un diagnostic et faites une proposition argumentée pour l'amélioration des temps de parcours sur la ligne.

Question 4 : (3 points)

Dans le cadre de la politique d'accessibilité de la voirie, précisez les obligations réglementaires et préconisations techniques à prendre en compte dans les aménagements pour assurer une accessibilité piétonne à partir des quais de transports collectifs vers les voiries et les trottoirs des espaces publics.

Question 5 : (4 points)

Dans le cadre de l'organisation d'une nouvelle ligne de transport public par le bus, la ville doit procéder à des travaux d'aménagement de nouveaux arrêts de bus pour un montant de 400 000 € HT et acquérir 6 véhicules d'un coût unitaire de 350 000 € HT. Précisez la démarche de marchés publics à engager pour travaux et la procédure d'achat des véhicules.

Question 6 : (3 points)

Quelles préconisations faites-vous pour faciliter la livraison des marchandises dans la commune de Technville ? Détaillez vos propositions.

Spécialité : Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Le sujet pour la session 2016 était le suivant :

Question 1 : (8 points)

1A. Quels sont les principaux enjeux et défis à relever pour les collectivités locales en termes de Big Data ?

1B. Quels sont les critères de choix entre les différentes solutions logicielles (libres, propriétaires, full-web) ?

Question 2 : (4 points)

2A. Décrire le principe du BYOD et les enjeux liés à sa pratique au sein d'un Système d'Information.

2B. Quelles mesures préconisez-vous pour assurer la sécurité d'un S.I. auquel sont connectés des terminaux personnels ?

Question 3 : (4 points)

3A. Qu'est-ce que le « cloud computing » et quels sont les services qu'il offre ?

3B. Quels sont les avantages et inconvénients des solutions « Cloud public » et « Cloud privé » ?

Question 4 : (4 points)

Quels sont les éléments techniques et juridiques à prendre en compte avant de mettre en ligne des données publiques ?

Le **concours interne et le 3^{ème} concours** : Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Spécialité : Déplacements, transports

Le sujet pour la session 2016 était le suivant :

Vous êtes technicien au sein de la Direction des services techniques de la commune de Technville (15 000 habitants), ville-centre d'une agglomération de 55 000 habitants. Votre commune est dotée d'un pôle intermodal situé à proximité de la gare SNCF.

Ce pôle intermodal, géré par la commune, n'accueille actuellement que des cars interurbains. Suite à l'adoption de la « loi Macron » du 6 août 2015, la commune a reçu plusieurs demandes d'autocaristes désirant utiliser le pôle intermodal.

Votre Directeur général des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la problématique de l'accueil des autocars et de leurs voyageurs en agglomération.

Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Le sujet pour la session 2016 était le suivant :

Vous êtes technicien territorial au sein du service informatique de la ville de Technville (75 000 habitants).

Les systèmes de filtrage ne permettaient plus de répondre aux exigences de consultation des agents. Les fonctions de filtrage ont donc été désactivées il y a deux ans, et ne subsistent que celles de journalisation (traces).

Le Directeur des Systèmes d'Information, vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la mise en œuvre d'un système de filtrage.

Le jury regrette un manque de préparation et de connaissances des candidats pour cette épreuve. Nombreux sont les candidats qui ont rédigé des réponses peu précises en évoquant tous les aspects d'un concept sans répondre exactement à la question posée. Une majorité de candidats au concours externe n'a pas tenu compte du barème de chaque question et donc du développement attendu. Les questions affectées d'un barème de 4 ou 8 points n'ont pas fait l'objet d'une réponse suffisamment détaillée comparativement aux questions affectées d'un barème de 3 points.

Le jury relève toutefois un meilleur niveau des candidats du troisième concours pour cette épreuve.

Concernant le concours interne, le jury constate, sur la forme, qu'un nombre trop important de copies présente de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe. Néanmoins, une grande majorité des copies est présentée dans le respect du formalisme attendu dans le cadre de la rédaction d'un rapport.

Sur le fond, les candidats ont éprouvé des difficultés à dégager les éléments clés des documents joints et ont proposé une synthèse du dossier, plutôt qu'un réel plan d'actions assorti de solutions opérationnelles.

4. LA PHASE D'ADMISSION

a) Une épreuve d'admission

Pour **le concours externe**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

(durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Pour **le concours interne**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.

(durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Pour **le troisième concours**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

b) L'analyse des membres du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale d'admission

Le concours de technicien territorial bénéficie d'un barème unique, un même coefficient étant appliqué pour chacune des épreuves (coefficient 1). La réussite des candidats dépend donc à proportion égale de leurs performances à l'écrit et à l'oral.

Le jury constate que les candidats admissibles ont obtenu des moyennes supérieures à l'oral. L'écart observé entre ces deux moyennes est en revanche plus sensible s'agissant du concours externe.

On note quelques différences entre les deux spécialités ouvertes pour ce concours, en interne et en externe.

En effet, les résultats obtenus dans la spécialité « Déplacements transports » s'avèrent nettement plus performant à l'oral qu'à l'écrit, notamment pour le concours interne. On observe le phénomène inverse dans la spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information », en ce qui concerne les candidats externes.

Ce constat devrait permettre aux candidats de s'améliorer en travaillant la phase plus délicate selon leur spécialité.

Déplacements transports

Voie d'accès	Moyenne des notes épreuves écrites ensemble des candidats	Moyenne des notes épreuves écrites candidats admissibles	Moyenne des notes épreuve orale
Concours externe	9.47	11.90	13.60
Concours interne	6.82	11.45	15.10
3 ^{ème} concours	6.25	-	-

Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Voie d'accès	Moyenne des notes épreuves écrites ensemble des candidats	Moyenne des notes épreuves écrites candidats admissibles	Moyenne des notes épreuve orale
Concours externe	12.01	13.36	11.80
Concours interne	8.48	11.40	12.81
3 ^{ème} concours	8.13	9.50	12.50

A propos des entretiens, le jury relève une méconnaissance des compétences, de l'organisation et du fonctionnement des collectivités territoriales.

Beaucoup d'inscrits au concours externe sont en réalité des agents déjà en poste dans une collectivité territoriale. Les candidats « véritablement » externes sont plus renseignés et intéressés par l'actualité réglementaire dans ce domaine.

Si les candidats éprouvent rarement des difficultés dans la phase de présentation, beaucoup ne parviennent pas à prendre du recul sur leur technicité pour aborder les situations proposées par le jury de manière plus ouverte et prenant en compte l'intérêt général.

Le jury regrette qu'en général les candidats soient trop eu apprêtés à l'encadrement et à la prise de décision.

c) **Les résultats de la session 2016 du concours de technicien territorial**

Le jury a déclaré **76** lauréats selon les seuils suivants :

Déplacements transports

Voie d'accès	Nombre de postes ouverts	Seuil d'admission	Nombre de lauréats	Nombre de postes ouverts <i>après transfert</i>
Externe	3	14.00	4	4
Interne	4	14.00	4	4
3 ^{ème} concours	1	-	0	0
Total	8		8	8

Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Voie d'accès	Nombre de postes ouverts	Seuil d'admission	Nombre de lauréats	Nombre de postes ouverts <i>après transfert</i>
Externe	31	11.87	40	41
Interne	34	11.25	27	27
3 ^{ème} concours	4	11.00	1	1
Total	69		68	69

5. ANALYSE ET CONCLUSION

Cette session 2016 du concours de technicien territorial témoigne d'un fait constaté lors des écrits sur l'ensemble des opérations de concours : les candidats font preuve d'inattentions ou de lacunes de plus en plus marquées en matière de présentation, d'orthographe et de syntaxe à l'écrit.

Concernant l'épreuve du rapport, la partie devant exposer des solutions opérationnelles révèle souvent un manque de préparation. En effet, il semble que les candidats soient un peu démunis pour avancer des propositions adaptées au problème posé.

Les candidats déjà en poste dans les collectivités manquent de préparation à l'oral et ne témoignent pas d'un intérêt suffisant pour la culture territoriale. On ne peut que les engager à consulter les revues spécialisées dans ce domaine, en parallèle de la note de cadrage, destinée à cibler les attentes des examinateurs.

Les seuils adoptés par le jury ont conduit à sélectionner des candidats, dont le niveau de compétences permettra aux collectivités de satisfaire leurs attentes pour le recrutement de technicien territoriaux.

La présidente du jury remercie vivement les membres du jury, les correcteurs et les examinateurs pour leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

Madame Virginie FERNANDEZ
Directrice Générale des Services
Mairie de Meyreuil



